

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

PRÉAMBULE

1. Le signataire adhère à la définition du Dien Chan, multiréflexologie du Professeur Bùì Quôc Châu (Pr. BQC)
2. Le but du Dien Chan est de permettre au corps de se rééquilibrer seul. De ce fait, il n'y a pas de contre indication, exceptées celles nommées pendant la formation.
3. La fédération regroupe des formateurs initiés au Dien Chan par le Pr. BQC et des praticiens ayant suivi une formation en Dien Chan dispensée par les formateurs agréés du Pr. BQC
Néanmoins, la fédération ne peut, en aucun cas, être responsable de la manière de divulgation et de pratique du Dien Chan par ses membres ou toute personne se disant praticien en Dien Chan.
4. Votre enregistrement confirmera :
 - Engagement du respect total de la déontologie
 - Engagement dans une démarche de sérieux, de qualité et de respect de la personne
 - Volonté de garantir aux personnes une éthique irréprochable, une honnêteté, une bienveillance et une pratique hors de toute tendance sectaire ou religieuse.
5. Après signature de la charte, vous pouvez, si vous le souhaitez, demander à être présent sur les sites du Professeur Bùì Quôc Châu. Ceci sera le témoin de votre engagement et confirmera, aux yeux de tous, votre volonté d'exercer le Dien Chan, méthode du Pr. BQC avec professionnalisme, respect et authenticité. De plus, un certificat vous sera automatiquement remis. Afin de sécuriser les personnes, le certificat est à apposer dans un endroit visible par tous.

MEMBRE PRATICIEN PAR RAPPORT A SES CLIENTS/PATIENTS

6. Admis comme membre de la fédération, le praticien s'engage à exercer son activité avec humanité, probité et loyauté :
 - S'engage à toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine
 - Observe l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel pour tous ses clients/patients
 - Ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique
 - Admet de percevoir des honoraires raisonnables conformes à l'éthique de la fédération

MEMBRE PAR RAPPORT AUX AUTRES MEMBRES

7. Membre de la fédération, le praticien s'engage à ne nuire en aucune façon à celle-ci ou à l'un de ses membres. Il fait preuve d'esprit confraternel et d'entraide à l'égard des autres membres de la fédération
8. Le praticien s'engage à n'émettre aucune critique négative à l'égard d'un membre ou d'un formateur agréé par le Professeur Bùì Quôc Châu.
9. Le praticien s'engage à respecter l'aire d'activité des confrères déjà installés et pour cela, il prendra contact avec son formateur afin de connaître les zones couvertes par un praticien dans la région concernée et le périmètre exact à respecter (variable en fonction de la zone géographique).

COMMUNICATION & DIVULGATION

10. Pour toute divulgation (conférence, articles, émission radio, site internet ou tout autres supports non pré-cités), vous devez obtenir l'autorisation de la fédération et remettre le plus rapidement possible une copie ou un compte-rendu de ce qui sera fait puis de ce qui a été fait. Ces documents seront envoyés au Pr. BQC.
11. Le signataire s'engage à ne pas dupliquer ni divulguer, sans l'autorisation de la fédération, tous documents, supports de cours fournis pendant la formation et les ateliers de suivis.

FORMATEURS BQC

12. Seuls les formateurs agréés par le Pr. BQC peuvent enseigner le Dien Chan et sont aptes à transmettre aux autres personnes.
13. Les formateurs agréés s'engagent à mettre en place 10 ateliers « suivis de formation » gratuits par an. Ceci est une garantie de la qualité de l'enseignement et d'humilité.
14. Conscient que le Dien Chan évolue, les adhérents doivent se tenir informés auprès des formateurs agréés.

ÊTRE PROTÉGÉS ET RECONNUS

15. Après signature, vous pouvez demander de souscrire une RCP auprès de Zadok assurance
16. Vous pouvez utiliser les outils de communication existants : texte sur le site, images... la fédération est en plus à votre disposition pour vous fournir des documents ou vous aider à préparer des événements.

Le signataire s'engage à respecter et appliquer le règlement. Tous points non respectés engendrent l'exclusion de la fédération.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »